

La Rochelle
Université

Recueil des actes administratifs

■ n° 585

26 mai 2026

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2026-208 du 20 mai 2026 portant prorogation de la date limite de dépôt des candidatures dans le cadre des élections des représentantes et représentants des doctorantes et doctorants au conseil de l'École doctorale de La Rochelle université



**Arrêté n° 2026-208 du 20 mai 2026 portant
prorogation de la date limite de dépôt des
candidatures dans le cadre des élections des
représentantes et représentants des doctorantes et
doctorants au conseil de l'École doctorale de
La Rochelle université**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 612-7,
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut du Littoral urbain durable et intelligent,
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2022-03-14-5-1 du 14 mars 2022 relative aux modalités de désignation des membres du conseil de l'école doctorale,
Vu l'arrêté n° 2026-158 du 8 avril 2026 portant organisation des élections des représentantes et représentants des doctorantes et doctorants au conseil de l'École doctorale de La Rochelle université,
Considérant la nécessité de proroger le délai de dépôt des candidatures en raison de la publication tardive de l'arrêté électoral susvisé portant organisation des élections, et en l'absence de candidature de clôture initiale,

ARRÊTE

Article 1 : Modification de la date limite de candidatures

La date limite de dépôt des candidatures prévue par l'arrêté n° 2026-158 du 8 avril 2026 susvisé, initialement fixée au 21 mai 2026, est prorogée jusqu'au 1^{er} juin 2026 à 17h00.

Article 2 : Modification de la date de publication des candidatures et profession de foi

En conséquence de la prorogation du délai de dépôt des candidatures, la date de publication et d'affichage des professions de foi est modifiée et fixée au 2 juin 2026.

Article 3 : Maintien des autres dispositions

Les autres dispositions de l'arrêté n° 2026-158 du 8 avril 2026 susvisé demeurent inchangées, en particulier les modalités de dépôt des candidatures.

Article 4 : Publicité

Le directeur général des services et le directeur de l'Institut LUDI sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 20 mai 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Annexe - Calendrier électoral rectifié

Calendrier des opérations électorales	
Début de la campagne électorale	Le lendemain de la publication de l'arrêté
Affichage des listes électorales	Au plus tard le mercredi 13 mai 2026
Demandes de rectification des listes électorales	Jusqu'au jour du scrutin
Date limite de dépôt des candidatures et professions de foi	Lundi 1 ^{er} juin 2026 à 17h
Publication des candidatures et professions de foi	A partir du mardi 2 juin 2026
Scrutin	Lundi 8 juin 2026 de 13h30 à 16h30
Dépouillement	Lundi 8 juin 2026 à partir de 16h30
Proclamation des résultats	Au plus tard le vendredi 12 juin 2026